

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 janvier 2017

ADAPTATION DES TERRITOIRES LITTORAUX AU CHANGEMENT CLIMATIQUE - (N° 4402)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 14

présenté par
Mme Got et Mme Berthelot

ARTICLE 12

Au début de l'alinéa 46, substituer aux mots :

« Dans cette hypothèse, »

les mots :

« Lorsque les dispositions du 2° du présent II s'appliquent, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.